



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 30 MARS 2023

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 20 - Budget annexe bowling de CHATEAUBRIANT - Compte Administratif 2022 - Affectation des résultats

Le trente mars 2023, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-quatre mars 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. LE MOEL, M. KESKIN, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHEL, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à Mme PALIERNE
M. GICQUEL a donné procuration à M. BOISSEAU
M. TRIMAUD a donné procuration à Mme CIRON
M. EMERIAU a donné procuration à Mme BOMBRAY
Mme PAYET a donné procuration à M. NOMARI

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

Objet : Budget annexe bowling de CHATEAUBRIANT - Compte Administratif 2022 - Affectation des résultats**EXPOSÉ**

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe «Bowling» de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Alain HUNAULT, Maire,

DÉCISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Article 1^{er} : lui donne acte de la présentation du Compte Administratif 2022 qui fait apparaître un résultat par section comme suit :

➤ **Section d'Investissement :**

Excédent 2022 :	+ 13 663.00 €
Excédent 2021 :	+ 57 425.57 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de	+ 71 088.57 €

➤ **Section de Fonctionnement :**

Excédent 2022 :	+ 8 594.00 €
Excédent 2021 :	+ 11 320.79 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	+ 19 914.79 €

Article 2 : propose d'affecter le résultat du compte administratif lors du vote du Budget primitif 2023, de la manière suivante :

✓ Affecte 71 088.57 € au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté" de la section d'Investissement,

✓ Affecte 19 914.79 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » de la section de Fonctionnement.

Article 3 : constate que le Compte Administratif 2022 du budget annexe bowling de la Ville de Châteaubriant correspond aux décisions budgétaires du Conseil Municipal.

Article 4 : adopte le Compte Administratif 2022 du budget annexe bowling, approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230406-29-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-04-2023

Publication le : 06-04-2023

Les propositions sont adoptées par 32 voix
M. le Maire ne prend pas part au vote

Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 30 mars 2023

Le Maire,
Alain HUNAULT



[Signature]

Le secrétaire de séance,

Ilona HEBERT

[Signature]

Le Maire,



Alain HUNAULT

[Signature]

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 28
 Nombre de suffrages exprimés : 32
 VOTES :
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstentions : 0



Le Maire,
Alain HUNAULT

Date de convocation : 26 mars 2023
 Présenté par (1), N. Alain HUNAULT, Maire
 A le Chateaubriant, le 30 mars 2023
 (1),
 Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le Chateaubriant, le 30 mars 2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 6 avril 2023, et de la publication le 6 avril 2023
 A, le Chateaubriant, le 30 mars 2023, N. le Maire

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant :

Mme CIRON

M. BOISSEAU

Mme BOMBRAY

M. NOMARI

Mme SONNET

M. MARSOLLIER

Mme GALLAND-PLUMEJAULT

Excuse
pouvoir

M. PADIOLEAU

Mme BOURDEL

M. GICQUEL

Excuse
pouvoir

Mme GITEAU

M. FLATET

M. AMIOUNI

M. TRIMAUD

Excuse
pouvoir

Mme JARRET

Mme BOURDAIS

M. LE MOEL

M. KESKIN

Mme PAYET

Excuse
pouvoir

Mme DEGRE

M. SINENBERG

M. EMERIAU

Excuse
pouvoir

M. BEASSE

Mme CHAUVIN

Mme HEBERT

Préfecture de Loire-Atlantique

Mme RICHET

M. BARON

M. GAUDIN

Mme LE DRAIS-BOZIER

Mme ORAIN

Mme PALIERNE

M. LE HECHO

Réception par le préfet : 06-04-2023

Publication le : 06-04-2023

Le Maire,
Alain HUNAULT

